

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le mardi, sept avril de l'an deux mille quinze (07/04/2015) à dix-neuf heures et trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal et à laquelle il y a quorum.

*Sont présents:*

Monsieur Pierre Dugré, maire  
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller, siège #1  
Madame Micheline Lévesque, conseillère, siège #2  
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller, siège #3  
Monsieur Réginald Lizotte, conseiller, siège #5

*Sont absents :*

Monsieur Alfred D'Amours, conseiller, siège #4  
Madame Suzanne Vinet, conseillère, siège #6

**Constatation du quorum** sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h31. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

**15-04.037 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en laissant ouvert le point à l'ordre du jour inscrit au «**G-1-Varia**». *Adopté à l'unanimité des conseillers.*

**15-04.038 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente session, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015. *Adopté à l'unanimité des conseillers.*

**15-04.039 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente session, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015.  
**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.040 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2015**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2015, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente session, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2015. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.041 Rapport mensuel des dépenses autorisées selon l'article 7.3 du règlement numéro 290-07.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt que le conseil municipal autorise les dépenses et entérine le paiement des factures apparaissant sur le rapport présenté, par la directrice générale/secrétaire-trésorière, en annexe à la présente résolution, conformément aux dispositions du règlement numéro 290-07, pour des dépenses totalisant **57,310.62\$**. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.042 Autorisation pour la signature de l'Entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a reçu une lettre de Monsieur Denis Lebel, C.P., député, informant qu'une contribution non remboursable maximal de 69 805\$ a été autorisée dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (IIL);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule autorise la signature de l'Entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada.

QUE la directrice générale soit mandatée pour signer au nom de la Municipalité de Sainte-Paule l'Entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.043 Nomination de deux administrateurs à la Corporation de Développement de Sainte-Paule**

CONSIDÉRANT QUE les sièges du conseil d'administration de la Corporation de Développement de Sainte-Paule occupés par messieurs Gilles Desjardins et Lucien Lefrançois désignés par le conseil municipal en vertu de la résolution **13-04.045**, viennent à échéance à l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes comme administrateurs de la Corporation de Développement de Sainte-Paule :

- M. Gilles Desjardins
- M. Richard Nadeau

QUE cette proposition soit soumise à l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2015, pour approbation. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.044 Rapport financier et rapport de l'auditeur au 31 décembre 2014**

CONSIDÉRANT QUE les différents documents comportant les renseignements financiers pour la Municipalité de Sainte-Paule au 31 décembre 2014 ainsi que le rapport aux responsables de la gouvernance ont été déposés par monsieur Jacques Gendron,

comptable agréé, chez Raymond Chabot Grant Thornton, lors d'une rencontre le 1 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE le document «Rapport financier 2014» soit transmis au MAMOT selon les directives de ce dernier;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit mandatée pour effectuer cette opération. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

15-04.045

**Mandat au Service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la MRC de La Matanie**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE le conseil municipal mandate le Service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la MRC de La Matanie à préparer et déposer un projet sur les modifications règlementaires nécessaires touchant le Règlement de zonage 94-88 et le Règlement de construction #96-88 sur les sujets suivants :

- La prolongation de la période d'autorisation des abris d'hiver jusqu'au 15 mai de chaque année.
- La révision des règles d'autorisation des projets de lotissement, de construction et de changement d'usage pour les immeubles riverains ou à proximité du réseau routier supérieur afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé.
- l'autorisation d'un réseau de chaleur urbain ;
- l'encadrement des systèmes de chauffage externes à combustion, et notamment à l'autorisation l'utilisation de conteneurs pour abriter un tel système ;
- l'autorisation des pieux vissés comme fondation conforme ;
- la révision des règles particulières concernant les marges de recul des terrains enclavés ».

Que la procédure accélérée des délais d'adoption du règlement soit autorisée. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte qu'à une prochaine séance sera présenté un projet de règlement numéro 342-15 modifiant le Règlement de zonage 94-88 et le Règlement de construction #96-88, afin d'apporter les modifications règlementaires nécessaires sur les sujets suivants :

- La prolongation de la période d'autorisation des abris d'hiver jusqu'au 15 mai de chaque année.
- La révision des règles d'autorisation des projets de lotissement, de construction et de changement d'usage pour les immeubles riverains ou à proximité du réseau routier supérieur afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé.
- l'autorisation d'un réseau de chaleur urbain ;
- l'encadrement des systèmes de chauffage externes à combustion, et notamment à l'autorisation l'utilisation de conteneurs pour abriter un tel système ;
- l'autorisation des pieux vissés comme fondation conforme ;
- la révision des règles particulières concernant les marges de recul des terrains enclavés ».

15-04.046

**Mandat au Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le conseil municipal mandate le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie à travailler sur la Programmation TECQ 2014-2018 incluant les projets suivants :

1. Préparation des plans et devis pour le remplacement de deux ponceaux au Lac-du-Portage Est.
2. Préparation des plans et devis pour l'asphaltage de trois ponceaux (deux au Lac-du-Portage Est et un au Lac-du-Portage Ouest).
3. Relevé du tracé du Lac-du-Portage.
4. Identification des lampadaires sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule.
5. Remplacement des deux glissières de sécurité sur le chemin Banville.

QUE le conseil municipal demande au directeur du service régional de génie civil de préparer ce projet (Préparation des plans et devis pour l'asphaltage de trois ponceaux (deux au Lac-du-Portage Est et un au Lac-du-Portage Ouest)) en lien avec le programme d'amélioration du réseau routier local du Ministère des Transports du Québec pour une demande d'aide financière au ministère des Transports, par l'entremise du député du comté, Monsieur Pascal Bérubé. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.047      Renouvellement du bail non exclusif (BNE) d'exploitation de gravier**

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 9 mars 2015, la MRC de La Matanie invite la municipalité à renouveler le bail BNE 4109, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, au coût de 255,00\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité de Sainte-Paule à renouveler le bail numéro 4109, auprès de la MRC de La Matanie, au coût de 255,00\$. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.048      Désignation – Adjoint municipal à l'inspecteur responsable de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 de la MRC de La Matanie relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-10.169 de la municipalité de Sainte-Paule demandant d'être assujettie à la compétence de la MRC de La Matanie en matière de vidange, de disposition et de gestion des boues de fosses septiques à compter de l'année 2015;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 612-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant les démarches afin d'assujettir la municipalité de Sainte-Paule à la compétence de la MRC en matière de vidange, de disposition et de gestion des boues de fosses septiques et au contrat de disposition des boues de fosses septiques à compter de 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE la municipalité de Sainte-Paule nomme et demande à la MRC de désigner Monsieur Réjean Landry, à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et leurs modifications relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.049      Renouvellement pour une deuxième année du suivi du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**

CONSIDÉRANT QUE pour une deuxième année le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des Parcs, recommande d'effectuer des prélèvements d'eau par le biais du programme RSLV (Réseau de surveillance volontaire des lacs) pour trois prélèvements (juin, juillet et août) au coût de 288 \$.

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015, Madame Oriana Farina de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, a déjà reçu la confirmation de Monsieur Jean Lemieux pour effectuer les suivis dans le lac du Portage.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à payer les frais pour une 2<sup>ème</sup> année pour le programme RSLV. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.050 Analyses bactériologiques et de transparence de l'eau du Lac-du-Portage**

Il est proposé par la conseillère Madame Micheline Lévesque ;

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à payer les frais d'analyse et de postage des échantillons de l'eau du Lac-du-Portage, et à fournir les services de l'employé municipal pour aider le ou les représentants désignés par l'Association du Lac-du-Portage pour effectuer les prises d'échantillons, en juillet 2015. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.051 Adhésion 201-2016 à L'URLS du Bas-St-Laurent**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le Conseil municipal autorise la municipalité à adhérer à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent pour l'année 2015-2016, et à payer le coût d'adhésion de 75\$. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.052 RÉOLUTION DEMANDANT UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA**

**Attendu que** Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

**Attendu que** cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

**Attendu que** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

**Attendu que** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

**Attendu que** malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

**Attendu que** les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

**Attendu que** les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

**Attendu que** les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toutes les informations utiles sur ces services;

En conséquence :

**IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;**

**QUE** l'UMQ demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires. **Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.053 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan «Prenez une pause, dégagez votre esprit!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Pierre Dugré, maire de la Municipalité de Sainte-Paule, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Sainte-Paule et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organismes et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.054 Équipements informatiques désuets de la Municipalité de Sainte-Paule**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Micheline Lévesque;

QUE la directrice générale fasse une liste des équipements informatiques désuets.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à se départir des équipements informatiques désuets de la Municipalité de Sainte-Paule et de les transporter à L'Écocentre à Matane.

QUE les frais de déplacements soient remboursés selon la réglementation actuelle.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**15-04.055 Création d'une activité pour décorer la boîte des équipements amusants avec les enfants de la Municipalité de Sainte-Paule**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a signé une entente de partenariat avec le comité Saines habitudes de Vie COSMOSS de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le point 2.1.3 de l'entente stipule : la boîte offerte par le comité Saines habitudes de vie doit être peinte par la municipalité afin d'assurer une plus grande protection aux intempéries. Des dessins peuvent être faits par les jeunes pour permettre de développer une appartenance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à organiser une activité dans le mois d'avril ou de mai, un samedi avant-midi, en invitant les jeunes familles à s'inscrire et à venir avec leurs enfants à décorer leur boîte d'équipements amusants.

QUE les achats de matériels (peinture, pinceaux et sarrau pour les enfants inscrits et vernis) soient payés à même le numéro de grand-livre 02-62900-970, Soutien au développement local. **Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**Période de questions**

**15-04.056 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, à 20h07, le conseiller Monsieur Urbain Bérubé lève la séance.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

Pierre Dugré  
Maire